



Comité Technique du 11 octobre 2019

L'UNSA quitte la séance

A l'ordre du jour du Comité Technique de ce jour figurait essentiellement le sujet des « Titres Restaurants » avec une proposition de dématérialisation (passage à la carte magnétique) et de revalorisation.

L'UNSA, favorable au maintien des tickets papiers, a voté, avec deux autres organisations syndicales, **contre le passage à la carte magnétique.**

Pour argumenter une évolution de la valeur faciale du Titre restaurant CD64, l'UNSA CD64 demande de s'appuyer sur l'évolution de l'Indice INSEE des prix à la consommation, alimentation. L'évolution représente une augmentation d'environ 25,3%. Le montant de 6,10 € bloqué depuis 2003 serait alors revalorisé à 7.64 € valeur 2019.

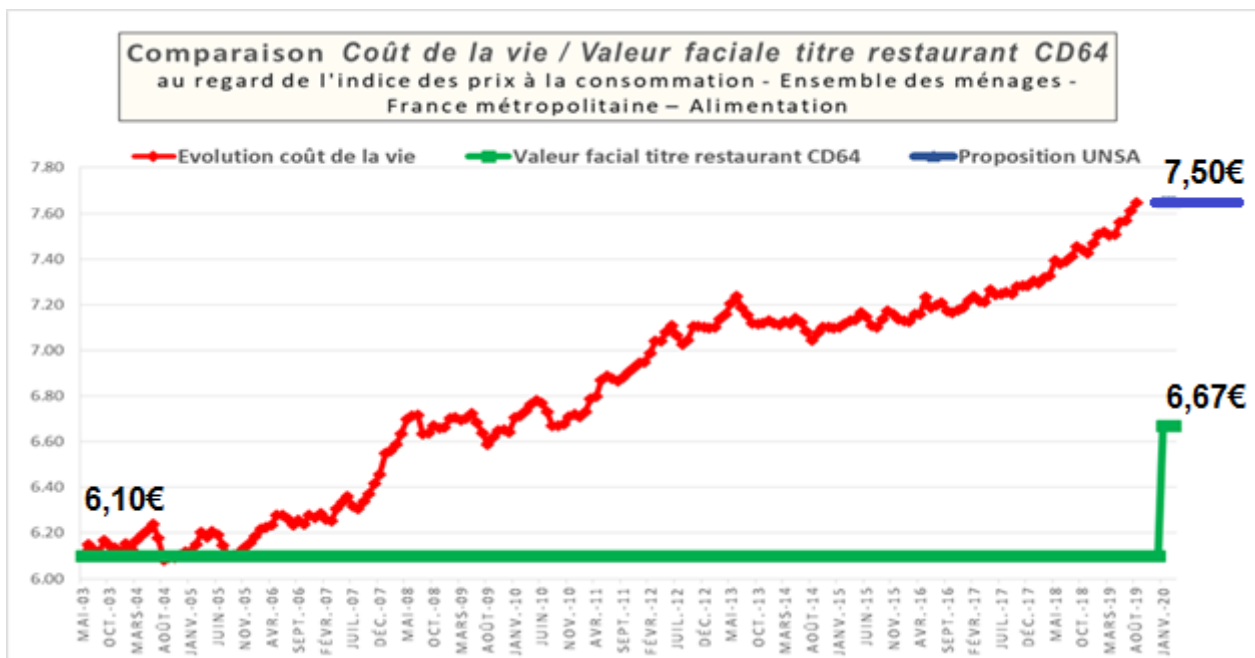
Au regard de ces indices, l'UNSA propose une revalorisation de la valeur faciale du Titre restaurant CD64 à **7,50 €**, avec une participation employeur de **4,50 € (60%)** et un reste à charge de **3,00 € (40%)** pour le bénéficiaire.

Monsieur le DGS, propose d'abord une revalorisation de la valeur faciale à 6,67 € (soit + 0,34 € de participation employeur) pour finalement proposer 6,90 € (soit + 0,48 € de participation employeur), sans discussion, à prendre ou à laisser.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre cette **proposition jugée insuffisante.**

Mécontents du résultat, Madame la Présidente et Monsieur le DGS ont proposé de procéder à un nouveau vote.

Jugeant le procédé non respectueux de la légitimité du vote des représentants du personnel, l'UNSA, accompagnée de deux autres organisations syndicales, a quitté le Comité Technique.



Pau, le vendredi 11 octobre 2019